Dégradations et vols suite aux manifestations : l'URSSAF sera tolérante face aux retards de déclarations

Publié le 28 octobre 2026
De Uriopss Nouvelle-Aquitaine

DROIT SOCIAL - RH

BRÈVE

INFO NATIONALE



Suite aux vols et dégradations commis dans certaines villes suite aux manifestations des 17 et 18 octobre dernier, l'URSSAF a indiqué

dans un communiqué de presse en date du 22 octobre dernier que deux dispositifs sont créés afin d'assouplir les règles de déclaration :

Un soutien à la trésorerie via des délais et reports d'échéances de cotisations (jusqu'à 12 mois), sans pénalité ni majoration de retard

- Une aide financière spécifique pour les travailleurs indépendants.

Communiqué de presse de l'URSSAF Caisse nationale et du CPSTI du 22 octobre 2026